

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 3

A l'alinéa 68, supprimer les mots:

« des embryons proposés à l'accueil et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise à supprimer tous les embryons humains proposés à l'accueil et les gamètes issus de dons antérieurs au vote de la loi.

Cela représente environ 12.000 embryons humains disponibles pour le don, or compte tenu de l'impact éthique de cette disposition, cet amendement vous propose de séparer le sort des embryons, de celui des gamètes.